

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 46 (1975)  
**Heft:** 11

**Artikel:** L'exploitation piscicole de l'étang de Lucelle  
**Autor:** Roth, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825201>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'exploitation piscicole de l'étang de Lucelle

La bénéficiaire du droit de pêche dans cet étang et dans son affluent, la Lucelle, est l'Œuvre de Sainte-Catherine de Siene, qui a son siège à Bâle, et l'Inspection de la pêche loue cet étang depuis 1953 à des fins piscicoles. Quant à l'exploitation proprement dite, elle se déroule comme suit :

Dans le cours supérieur de la Lucelle, on verse chaque année des alevins de truites en vue de l'élevage d'estivaux ainsi que de truites d'une année et plus. Les poissons qui y sont élevés sont ensuite pêchés au moyen de l'appareil électrique. Les estivaux et les truites d'une année sont ensuite versés dans la Birse comme poissons de repeuplement. Quant aux truites de plus d'une année, elles sont amenées dans l'étang pour compléter l'effectif des poissons géniteurs qui diminue chaque année, par suite de pertes et d'élimination de poissons mâles superflus et des femelles les plus âgées, qui ne sont plus propres à la production d'œufs. La capture dans le Doubs de truites en tant que poissons géniteurs est une autre façon de compléter l'effectif de ceux-ci.

Chaque année, durant la seconde quinzaine de novembre, l'étang est vidé et toutes les truites sont amenées dans le bassin qui se trouve en aval de l'étang. On procède ensuite à leur triage : les jeunes sont immédiatement remises dans

l'étang et celles qui sont déjà aptes à la reproduction sont vidées de leurs œufs puis également remises dans l'étang. Enfin, les poissons non encore aptes à la reproduction demeurent dans le bassin, après quoi on les trie à intervalles de dix jours pour remettre dans l'étang, après avoir pressé leurs œufs, ceux qui sont aptes. Vers le 20 janvier environ prend fin la production des œufs.

Les œufs qu'on a obtenus sont transportés à l'établissement piscicole de Gléresse pour incubation. La plupart des alevins passent au stade d'estivaux à Gléresse puis on les transporte aux établissements d'élevage de Saint-Ursanne et de Bellefontaine où, au printemps suivant, on les pêche comme truites de repeuplement d'une année. Leur longueur moyenne est de 20 cm. et leur poids moyen de 70 g. Une part relativement restreinte d'alevins est élevée à La Heutte et, comme déjà dit, dans le cours supérieur de la Lucelle, pour devenir des estivaux.

La production des œufs, à Lucelle, suivie de l'incubation et de l'élevage ultérieur dans les autres installations que nous avons mentionnées, permet de couvrir les besoins en truites de repeuplement du Jura et aussi d'une partie du Seeland.

En conclusion, voici quelques données relatives à la production de l'étang :

Année	Nombre de truites pêchées			Nombre d'œufs recueillis
	femelles	mâles	encore immatures	
1969/70	952	415	505	1 114 500
1970/71	804	332	602	959 800
1971/72	824	365	1100	845 000
1972/73	1014	345	866	975 000
1973/74	853	337	756	1 078 200
1974/75	914	565	670	772 900

H. Roth